



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



51^e CONSEIL DIRECTEUR 63^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., É-U, du 26 au 30 septembre 2011

Point 8.3 de l'ordre du jour provisoire

CD51/INF/3 (Fr.)
1^{er} août 2011
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LA MODERNISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION POUR LA GESTION DU BUREAU SANITAIRE PANAMÉRICAIN

Introduction

1. Conformément aux instructions du 50^e Conseil directeur en 2010, le Bureau sanitaire panaméricain (BSP) a démarré un projet en vue de moderniser le Système d'information pour la gestion du BSP (PMIS, selon son sigle en anglais).
2. Le présent rapport fait le point de l'état d'avancement de ce projet.

Antécédents

3. Le PMIS joue un rôle essentiel pour soutenir la prestation de la coopération technique aux États Membres.
4. L'adoption du système mondial de gestion (GSM, selon son sigle en anglais) à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a poussé le BSP à réévaluer ses propres systèmes pour déterminer la portée de la modernisation qui convient le mieux à l'Organisation. En 2009-2010, le BSP a formulé les Principes directeurs de la modernisation, a revu, amélioré et documenté ses processus institutionnels, a analysé les nombreuses options de modernisation, y compris les coûts attachés à ces options, et a présenté des recommandations au 50^e Conseil directeur.
5. En réponse, le 50^e Conseil directeur a adopté la résolution CD50.R10 comportant plusieurs stipulations essentielles : approbation des Principes directeurs pour la modernisation, autorisation accordée au BSP pour l'adoption du logiciel de planification des ressources à l'échelle de l'entreprise (ERP, selon son sigle en anglais) qui sera indépendant de l'OMS, auquel le BSP pourra intégrer un minimum d'adaptations tout en

restand aligné sur le GSM de l’OMS et répondant à toutes ses conditions, et approbation des sources de financement.

6. Les principaux objectifs du projet de modernisation consistent à améliorer : a) la responsabilisation face aux résultats, b) la collaboration interorganisations et intraorganisation, c) la disponibilité de l’information et la transparence, d) l’adaptabilité, e) la coordination avec l’OMS, f) la gestion des ressources humaines, g) le soutien aux opérations d’urgence et h) l’efficacité et l’efficience opérationnelles.

7. Le champ d’action du projet de modernisation comprend des systèmes qui appuient la gestion de programme, la gestion des ressources humaines, les versements salariaux, la gestion financière et les services d’achat.

8. Le calendrier succinct actuel du projet compte deux phases :

a) **Une phase préalable à la mise en œuvre** (2011 jusqu’à mi-2012), dans le cadre de laquelle diverses activités sont prévues : préparation de plans détaillés, achat du logiciel indiqué, recrutement des services d’un contractant, connu sous le nom d’intégrateur du système, pour aider à la mise en œuvre du système, pour simplifier davantage les processus institutionnels et les harmoniser avec le logiciel choisi et pour commencer à préparer les données pour la conversion ultérieure au nouveau système.

b) **Une phase de mise en œuvre** – L’étape 1 prévue de mi-2012 à mi-2013 et l’étape 2, prévue de mi-2013 à mi-2014, époque qui marquera la fin du projet. Si les tâches à exécuter lors de chaque étape peuvent changer, en fonction des conseils de l’intégrateur du système, plus tard pendant l’année, le calendrier proposé prévoit pour le moment que l’étape 1 comprendra la gestion de programme, la gestion des ressources humaines et les versements salariaux et l’étape 2 comprendra la gestion financière et les services d’achat.

Conclusions

9. Cette mise à jour fait le point de l’état d’avancement du Projet de modernisation du système d’information pour la gestion du Bureau sanitaire panaméricain. Au début de 2011, le BPS a finalisé la structure organisationnelle du projet, octroyé les ressources au projet, annoncé le projet à l’Organisation entière et démarré les activités de gestion du changement associées au projet. Le projet est également en train d’acquérir le logiciel indiqué et l’assistance nécessaire pour mettre en œuvre le système. Avant la fin de 2011, le projet prévoit de finaliser les plans détaillés du projet en coordination avec l’intégrateur du système et de faire des progrès significatifs afin de simplifier les processus institutionnels.

Mesure à prendre par le Conseil directeur

10. Le Conseil directeur est prié de prendre note du rapport et de présenter ses commentaires.

- - -